

Ce CVC est un lieu privilégié d'échanges, de dialogue, d'expression et de réflexion pour les élèves grâce auquel ils peuvent s'engager activement dans la vie de l'établissement en étant forces de propositions !

Le CVC s'implique dans la vie culturelle de l'établissement ainsi que dans le sens d'une sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour de thèmes forts tels que, l'investissement humanitaire, la transmission de valeurs (tolérance, lutte contre les discriminations, respect...). De plus, le CVC permet de favoriser l'autonomie des élèves et de les préparer davantage à leur passage en seconde en s'inscrivant dans une démarche de projets.

Bien que des élèves membres aient été élus, l'ensemble des élèves seront régulièrement sollicités et invités à participer aux différents projets proposés et mis en place par le Conseil de la Vie Collégienne. Les élèves seront sollicités par le biais des délégués élèves afin de permettre une réelle implication de toutes les classes et par conséquent de tous les élèves dans les projets. Ainsi le sentiment d'appartenance à l'établissement et l'impact des actions seront renforcés.

Le CVC est d'ores et déjà actif puisque l'ensemble des élèves par le biais des membres élus et des délégués de classe se mobilisent autour d'un projet « 'Mur des Idées Reçues »

Les années précédentes, d'autres projets avaient été retenus : « solidarité » (une collecte de dons en faveur des Restos du cœur) et autour d'un projet « mise en autonomie des élèves » (élaboration d'une charte d'utilisation des salles mises à disposition des élèves, travail autour du respect des règles et des autres...).

## **Le Conseil de Vie Collégienne**

### **Les objectifs du CVC :**

- donner la parole aux élèves
- favoriser l'apprentissage des élèves à la démocratie et à la citoyenneté
- favoriser l'expression collégienne et l'encadrer
- permettre aux élèves d'impulser des actions
- valoriser les initiatives des élèves

### **Les membres du CVC :**

M. PETER Pierre, Principal, Président.

M. MUSIAUX, CPE, référent

1 assistant d'éducation

Au moins 1 élève élu au CA : membre de droit (il est désigné vice président)

Au moins 8 élèves élus pour l'année parmi le conseil des délégués de classe (au moins 2 par niveau)

Le "coin des élèves" vous tiendra au courant tout au long de l'année des activités du CVC.

**La mise en place d'un Conseil de Vie Collégienne** répond au souhait de problématiques de vie scolaire partagées par la communauté éducative : permettre d'associer les élèves aux différentes réflexions, évaluations et propositions qui touchent à l'organisation de la vie du collège sur le plan éducatif.

### **Quelle est la fonction du Conseil de Vie Collégienne ?**

1. Améliorer les conditions de vie : Il s'agit de mieux prendre en compte les attentes des élèves (élaboration ou modification des règles de vie, aménagement des espaces, organisation des activités périscolaires...).
2. Dialoguer, échanger, débattre : Le Conseil de Vie Collégienne est un lieu privilégié pour le dialogue entre les collégiens et les membres de la communauté éducative.
3. Associer les élèves au processus de décision : Prise en compte dans les différentes instances de décisions des avis, des idées et des projets des collégiens.

Toutes les études en sociologie, psychologie, sciences de l'éducation démontrent le rôle fondamental du dialogue, des espaces de parole et d'écoute pour construire le « bien vivre ensemble », indispensable au « bien travailler ensemble ».

C'est, entre autres, parce que les élèves sont exclus des décisions qui touchent directement et parfois fortement leur vie quotidienne (emploi du temps, horaires des repas, des récréations, ouverture du foyer...) que le sentiment d'injustice, à la racine du rejet des adultes (donc de l'école) et de la violence, se développe chez les élèves. Ils considèrent alors les décisions des adultes comme la résultante d'un autoritarisme (injuste), qui est le contraire de l' autorité juste